



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Charge de la nouvelle enseigne

Question écrite n° 5180

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge Mme la ministre de la culture sur les charges financières que va représenter la nouvelle enseigne « plume ». Le ministère de la culture a annoncé le 5 mars 2025 que l'enseigne « plume », qui identifie les marchands de presse depuis 1950, allait avoir une nouvelle refonte graphique. Toutefois, alors que le secteur fait face à une forte crise, ayant entraîné une diminution de 35 % du nombre de marchands et une baisse du nombre d'ouvrages vendus face à la concurrence du numérique et de la vente en ligne, il semble inopportun de leur faire supporter une charge supplémentaire dans ce contexte. Une aide a été annoncée pour déployer la nouvelle enseigne « plume » sur l'ensemble du territoire, s'élevant à 80 %, voire 90 %, du coût de l'achat et de l'installation. Pourtant, cette aide constitue une charge importante pour les finances publiques dans un contexte d'économies budgétaires drastiques, ainsi qu'une charge inutile pour les marchands de presse qui sont déjà clairement identifiés dans le paysage français grâce à l'enseigne bien connue. Aussi, il souhaite savoir quel a été le coût de réalisation de la nouvelle enseigne, les projections sur la charge pour les finances publiques que représentera l'implantation de l'enseigne, ainsi que la dépense que cela représentera pour les 19 000 marchands de presse sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5180

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1695